



## RECYCLAGE HABILITATION ELECTRIQUE B0-H0V



**1 jour (7h)  
présentiel**



**Sur site client ou  
dans notre centre  
de formation de  
Valence**



**4 mini - 10-12  
Personnes  
maximum**



**A partir de  
220€/personne**

### PROGRAMME

- Notion d'électricité,
- L'habilitation électrique,
- Les zones d'environnement électrique,
- Equipements de Protection Individuelle
- Equipements de Protection Collective
- Prévention des accidents.
- Retour d'expériences

### SUPPORTS

Aide-mémoire remis en fin de formation.

### ENCADREMENT

Formateur en habilitation électrique.

#### 2E.P.I.

6 Rue Pierre Latécoère  
26000 Valence  
04 75 56 51 41  
www.eralpro.com



## OBJECTIFS

- Être capable de travailler en sécurité à proximité du risque électrique
- Maintenir et actualiser les compétences acquises en formation initiale

## PÉDAGOGIE

- Apport théorique,
- Diaporama,
- Vidéos,
- Equipements de Protection Individuelle

## VALIDATION

Après l'évaluation, un avis sera proposé par le formateur compétent et communiqué à l'entreprise.

L'employeur aura la responsabilité d'établir le titre d'habilitation.

## CERTIFICAT QUALIOPI

Notre exigence qualité est la vôtre. La certification QUALIOPI prouve notre engagement à vos côtés.

[Consulter le certificat](#)

### PRÉREQUIS

Être titulaire de la formation Initiale B0-H0V  
Être majeur  
Avoir une aptitude médicale  
Maîtriser la langue française (lue et parlé).

### PUBLIC

Tout salariés / agents intervenant à proximité d'un risque électrique

### LOGISTIQUE

Salle spacieuse équipée (chaises, tables) pour la théorie. Pratique en salle.  
Pas de pratique

### ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap : nous contacter

## CADRE DE L'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ

### 2E.P.I.

6 Rue Pierre Latécoère  
26000 Valence  
04 75 56 51 41  
[www.eralpro.com](http://www.eralpro.com)



L'activité s'exerce par le salarié, lors de son activité professionnelle, au sein de son entreprise Cette mission répond aux obligations fixées dans le code du travail:

– Art. L.4121-1 impose à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs

– Art. R.4544-10 L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3. L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué. Tout travailleur habilité au titre du présent article bénéficie d'un suivi individuel renforcé prévu aux articles R. 4624-22 à R. 4624-28 en application du II de l'article R. 4624-23.

## **DÉLAIS D'ACCÈS**

Le délai estimé pour le début de la prestation suite à la demande du bénéficiaire est de 3 mois en moyenne.

## **DURÉE, LIEU**

7 heures en présentiel, réparties en  
1 fois 7 h.

La formation est réalisée sur site client qui doit être en conformité sur l'accès aux personnes en situation de handicap compatible avec la formation ou sur notre pôle formation de Valence.

Cette formation se déroule exclusivement en présentiel.

## **ACCESSIBILITÉ**

Si des stagiaires sont concernés par un handicap (moteur, sensoriel, visuel, mentale, physique) une étude sera effectuée au cas par cas par notre référent handicap pour vérifier si l'handicap du stagiaire est en adéquation avec la formation et si des solutions peuvent être mise en place pour lui permettre de suivre la formation.

## **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

A l'issue de la formation chaque participant sera évalué lors d'exercices pratiques et sur la base d'un questionnaire d'évaluation sur les points importants du programme

Une attestation de fin de formation sera délivrée à chaque participant ayant suivi la totalité de la formation en présentiel et ayant satisfait les critères de validation.

### **2E.P.I.**

6 Rue Pierre Latécoère  
26000 Valence  
04 75 56 51 41  
www.eralpro.com



**TAUX D'OBTENTION - HABILITATION ELECTRIQUE  
B0-H0V**

2024 : N.C

**TAUX DE SATISFACTION QUALITÉ - HABILITATION  
ELECTRIQUE B0-H0V**

2024 : 96.3 %

**2E.P.I.**

6 Rue Pierre Latécoère  
26000 Valence  
04 75 56 51 41  
[www.eralpro.com](http://www.eralpro.com)

